

C A B I N E T

UNI CONGO
B.P. 42 - BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
Tél. : 83 05 51 / 33 73
Fax : 83 68 16

Arrêté n° 2 7 4 Portant Modification de l'Arrêté
n° 5469 du 24 Août 1988 portant fixation de la
liste des produits soumis au régime de la
Licence d'Importation

Le Ministre du Commerce, de la Consommation et des
Petites et Moyennes Entreprises

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n° 25-72 du 12 Juin 1972 portant réglementation du régime des prix en République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 72-213 du 21 Juin 1972 portant fixation de la liste des produits de première nécessité ;
- Vu le Décret n° 88-414 du 28 Mai 1988 portant réglementation du régime des importations et des exportations ;
- Vu le Décret n° 90-561 du 3 octobre 1990 portant attributions et organisation du Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu le Décret n° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 93-342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;
- Vu l'Arrêté n° 5469 du 24 Août 1988 portant fixation de la liste des produits soumis au régime de la Licence d'Importation.

A R R E T E :

Article 1er : L'importation des produits ci-après est assujettie à l'obtention d'une licence d'importation en application des dispositions du Décret n° 88-414 du 28 Mai 1988 ci-dessus visé :

Tarif Douanier

- Poisson salé	0305.51 à 0305.59
- Poisson de mer	03-02, 03-03, 03-04
- Viande et volailles	02-01 à 02-08 inclu
- Huiles	15-07 à 15-13 inclu et 15-15-21-00 15-15-29-00
- Tomates	20-02
- Sel	2501.00.19
- Farine de froment	1101.00.10
- Sucre	17.01
- Ciment	25.23

Article 2. - Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures
contraires à celles du présent arrêté.

Fait à Brazzaville, le 14 Juin 1994

Ampliations :

- Présidence de la République... I
- Cabinet du Premier Ministre... I
- Ministère du Plan et de l'E... I
- Ministère du commerce... I
- Ministère du Développement I... I
- Ministère de l'Agriculture et
de l'Élevage... I
- Ministère de la Pêche... I
- Direction Générale du Commerce I
- Direction Générale des Douanes I
- Direction Générale des Impôts I
- Directions Régionales du Com-
merce... IO
- Chambre Nationale de Commerce I
- Chambres Régionales de C..... 4
- UNICONGO..... I/27

Marius MOUAMBENGA.